



Les infirmier.e.s-anesthésistes du secteur privé attendent toujours un réajustement et une harmonisation de leur rémunération.

Les décisions du Ségur de la santé, instauré par le ministre Olivier Véran avaient notamment pour objectif de revaloriser des professions paramédicales dont l'engagement pendant la pandémie fut mis à rude épreuve. Ainsi, de nombreuses professions de santé du secteur public et privé ont bénéficié d'une augmentation de salaire plus ou moins substantielle.

Malheureusement, une part non négligeable de paramédicaux a été oubliée dont les infirmier(e)s-anesthésistes exerçant sous le régime de la Convention Collective des Cabinets Médicaux (CCCM). En effet, les salariés du secteur privé de l'anesthésie/réanimation ont été totalement écartés du dispositif ce qui engendre des sentiments grandissants d'incompréhension et d'injustice au sein d'une profession pourtant en première ligne dans la lutte contre la COVID-19.

Malgré de nombreux courriers du SNIA restés sans réponse, les IADE des établissements privés ne bénéficient toujours pas d'équivalents salariaux aux régulations effectuées ces dernières années dans le secteur public : prime Ségur, revalorisation des grilles Ségur1 et 2 et récemment dégel du point d'indice de la fonction publique.

Alors que les grilles de la CCCM n'ont bénéficié que d'une augmentation de l'ordre de 2,5%, bien inférieure à une inflation galopante (+6,8% entre juillet 2021 et juillet 2022), cette maigre compensation ne concerne même pas les IADE car notre profession n'a pas d'existence propre au sein de la convention collective suscitée.

Les primes d'ancienneté sont actuellement calculées sur le salaire minimum de référence (dont l'affiliation par l'employeur est arbitraire) ou sur le salaire brut total, et ce au bon vouloir de l'employeur. Nous appelons à ce que cette inégalité de traitement soit effacée par le calcul systématique de l'ancienneté sur le salaire brut total !

Sans une politique volontariste de rattrapages, il est certain que l'attractivité de l'anesthésie libérale diminuera et les SCM continueront à faire face à la même crise RH que le secteur public ce qui compliquera un peu plus les délais de prise en charge et l'accès aux soins déjà mis à mal par des mois de pandémie.

La dynamique des salaires en France est largement influencée par les institutions de négociations collectives. Nous invitons donc les IADE du secteur privé à engager au plus vite des négociations directes avec leurs employeurs.

Le SNIA proposera à ses adhérents du secteur privé un webinaire afin que ceux-ci puissent se fédérer et échanger efficacement sur les différentes démarches entreprises localement et leur éventuel aboutissement.

Nous rappelons également que le manque de prise en considération, par le gouvernement, de ce sujet de la rémunération des personnels de l'anesthésie relevant de la CCCM risque de provoquer une augmentation brutale des honoraires qui sera, in fine, assumée par les patients.

Le conseil national du SNIA.
Paris, le 29 septembre 2022.